

LES THERMES DE VITTEL

(RCS 502 200 744 000 14 Mirecourt)

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE RELATIVES A LA CURE THERMALE DE 18 JOURS

PRIX

Les prix de la cure thermale traditionnelle ont été établis le 18 décembre 2008 (parution au journal officiel) par la CNAMTS en accord avec les autres régimes de prise en charge et le ministère de la santé. Ils sont valables du 16 mars au 22 novembre 2009, perpétuellement sauf modifications de la part de ces organismes ou d'un changement de TVA.

RESERVATIONS

Toute réservation doit être effectuée à l'aide du « bulletin de réservation ». Toute réservation effectuée sans ce bulletin engage le curiste à l'acceptation tacite des conditions générales de vente « cure médicalisée ». Le bulletin de réservation n'est pris en compte que s'il est daté, signé et accompagné d'un acompte de 45 €. sous réserve d'une confirmation par le service réservation des Thermes. Si la cure est prise en charge à 100%, l'acompte n'est pas exigé. Toute réservation de soins supplémentaires de cure ou de remise en forme et beauté doit être accompagnée d'une autorisation médicale écrite. L'achat de soins de remise en forme ou beauté engage le curiste à l'acceptation tacite des conditions générales de vente du Vittel Thermal Spa, disponible, sur simple demande aux Thermes.

ANNULATIONS ET MODIFICATIONS

Toute annulation ou modification doit être notifiée par écrit le plus rapidement possible aux Thermes.

■ du fait du curiste : sous réserve d'une confirmation écrite accompagnée, éventuellement, de pièces justificatives (certificat médical, acte de décès...) l'acompte sera remboursé.

■ du fait des Thermes : l'Etablissement Thermal se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs prestations, dans la mesure où les conditions d'exécution ne seraient pas à même de satisfaire le traitement médical. Une autre planification sera proposée, à défaut, le soin sera considéré comme perdu.

INTERRUPTION DE CURE

En cas d'interruption de cure, le tiers payant ne s'applique plus. La totalité des soins est due au prorata des journées de soins effectuées. Les Thermes ne pourront appliquer le tiers payant même si le médecin thermal a justifié l'interruption ou si le curiste apporte la preuve qu'il s'agit d'un cas de force majeure. Le curiste devra se faire rembourser par sa caisse d'origine.

REGLEMENTS

Grâce à la prise en charge remise le jour d'arrivée aux hôtes d'accueil, le curiste bénéficiera du tiers payant pratiqué avec la plupart des caisses. Le solde du ticket modérateur sera à régler le premier jour lors de votre inscription. Une personne se présentant aux Thermes sans sa prise en charge devra avancer la totalité des frais de traitement.

RESPONSABILITE

La responsabilité des Thermes ne pourra être engagée à la suite d'un accident relevant de l'état de santé du curiste. Les enfants mineurs, les femmes enceintes et les femmes ayant accouché depuis moins de trois mois ne peuvent bénéficier de soins thermaux. En aucun cas, les Thermes ne pourront être tenus pour responsables du fait de circonstances de force majeure, du fait du tiers étranger à l'exécution des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution de celle-ci. Les Thermes déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte dans l'établissement thermal.

RECLAMATIONS

Les réclamations de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations devront être adressées aux THERMES par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 30 jours après la date de la fin des soins. Les réclamations mettant en jeu les assurances dommages ou responsabilité civile des THERMES ne seront admises que dans la mesure où elles auront fait l'objet d'une déclaration auprès des THERMES au plus tard le dernier jour des soins.

PENALITES DE RETARD

Tout paiement effectué avec retard sera productif d'intérêt à un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

** Vous disposez d'un droit d'accès, de modification des données qui vous concernent (art 34 de la loi « Informatique et Libertés »). Pour l'exercer, adressez-vous à : Thermes de Vittel - BP 106 - 88804 Vittel cedex

RÉSERVATION 2009

Bulletin de réservation à compléter et à retourner accompagné de l'acompte dès que vous connaissez la date de votre cure. Vous pouvez aussi réserver votre cure sur notre site internet www.thermes-vittel.com avec paiement sécurisé de l'acompte. Le règlement s'effectue le premier jour de la cure.

Les Thermes de Vittel - BP 106 - 88804 VITTEL cedex
Tél. : 03 29 08 76 54 - Fax : 03 29 08 76 85
e-mail : veronique@thermes-vittel.com

VOUS : Mme, Mlle, M^l

Nom* Prénom*
Adresse*
Code postal* Ville*
Tél.* et/ou portable*
e-mail :
Date de naissance : Profession :
N° de sécurité sociale* :

VOTRE ACCOMPAGNANT : Mme, Mlle, M^l

Nom* Prénom*
Adresse*
Code postal* Ville*
Tél.* et/ou portable*
e-mail :
Date de naissance : Profession :
N° de sécurité sociale* :

J'autorise les Thermes de Vittel à m'envoyer des informations par e-mail ou SMS**
(*Champs obligatoires **voir au dos)

VOTRE HÉBERGEMENT :

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville

VOTRE CURE - cure médicale de 18 jours (21 jours de cure)
(son nom figure sur la prise en charge de votre Caisse d'Assurance Maladie)

- RH Rhumatologie
 RH + AU/AD - double orientation (rhumatologie + appareil urinaire, digestif ou maladies métaboliques)
 AU/AD - appareil urinaire, digestif ou maladies métaboliques
 AU/AD + RH - double orientation (appareil urinaire, digestif ou maladies métaboliques + rhumatologie)

Êtes-vous pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale ? oui non

VOTRE MÉDECIN TRAITANT :

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville

VOTRE MÉDECIN THERMAL. Vous devez obligatoirement prendre rendez-vous auprès du médecin thermal de votre choix avant votre réservation de cure. Veuillez indiquer le nom du médecin choisi :

Rendez-vous auprès du médecin thermal : le / / à h
Date de début de vos soins : / /

Votre réservation est validée si elle est accompagnée du versement d'un acompte de 45 €. Il sera déduit de la somme que vous aurez à régler le jour de votre arrivée. Si vous êtes pris en charge à 100%, cet acompte n'est pas exigé.

- Acompte par chèque ou mandat à l'ordre des Thermes de Vittel : 45 €
■ Acompte par virement, Banque :
CA Alsace Vosges - Compte N° 17206 / 00265 / 63019480005 / 43
■ Acompte par carte bancaire - date de validité (mm/aa)
CB n° Cryptogramme
 Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente situées au verso de ce document.

Date Signature